

# NOUVEAU SERVICE

## PAIEMENT DE VOTRE COTISATION ou DON

Nous vous offrons la possibilité de payer votre cotisation ou faire un don directement par l'intermédiaire de votre institution financière si vous ne voulez pas utiliser le service de retrait direct.

**Si vous êtes déjà inscrit au prélèvement automatique, votre cotisation continuera d'être payée de cette façon; cet avis ne s'adresse pas à vous.**

La SGCF est inscrite dans la liste des fournisseurs agréés par les Caisses Desjardins auxquelles s'ajouteront les institutions suivantes de façon graduelle .

- la banque de Montréal
- la banque Laurentienne
- la banque Royale
- la banque Tangerine
- la banque H.S.B.C.

Vous pouvez utiliser le site internet, le comptoir ou le guichet automatique de votre institution financière précitée

Par internet, vous recherchez dans AJOUTER UNE FACTURE : nom du fournisseur **SGCF** qui apparaît en encadré,

cocher et valider

**Il faut inscrire votre numéro de membre SGCF dans le champ **numéro de référence****

**le numéro de référence** peut avoir 4 ou 5 chiffres. ( 0123) (1234) (54321)